

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①① N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 932 365**

②① N° d'enregistrement national : **08 03250**

⑤① Int Cl<sup>8</sup> : **A 01 M 1/20 (2006.01)**

①②

**DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②② Date de dépôt : 11.06.08.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.12.09 Bulletin 09/51.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : PHAN MARCEL — FR et PHAN THI ANH HOA — FR.

⑦② Inventeur(s) : PHAN MARCEL et PHAN THI ANH HOA.

⑦③ Titulaire(s) : PHAN MARCEL, PHAN THI ANH HOA.

⑦④ Mandataire(s) : PHAN MARCEL.

⑤④ DISPOSITIF POUR IRRADIER LES CAFARDS.

⑤⑦ L'invention concerne un appât alimentaire qui permet de remédier à une substance plus gastronomique pour appâter les cafards.

Le produit est non toxique et inodore. De couleur jaune nacré, plus visuel pour attirer les cafards dans les endroits sombres. Sa durée d'efficacité est de trois à quatre ans.

ADIEUCAFARDS TH selon l'invention est particulièrement destiné à irradier définitivement tous les cafards.

**FR 2 932 365 - A1**



La présente invention concerne un appât insecticide liquide spécifique aux cafards et aux blattes.

Au par avant, les appâts insecticides étaient de nature durs et compacts.

Ce nouvel concept d'appât consiste à faciliter l'alimentation des cafards.

5 L'appât selon l'invention permet de remédier à une substance plus gastronomique pour attirer les cafards.

L'appât alimentaire permet aux cafards de se nourrir sans crainte.

Selon des modes particuliers de préparation:

10 \_ Nous avons besoin d'un lait spécifique appelé ( RENUTRYL 500 saveur vanille ) de 200 ml.

\_ D'acide BORIQUE en poudre de 30 g.

\_ Le tout mélangé dans un flacon.

Dans la forme de la réalisation, nous obtenons l'appât idéal pour les cafards.

15 Une fois que les deux produits sont rassemblés, mixer le tout pendant cinq minutes pour que les deux produits se fusionnent et le mettre dans un flacon.

\_ Bien agiter le flacon avant de l'utiliser.

\_ Verser le produit dans des récipients.

20 La pose des appâts s'effectue grâce à des petites sous-tasses à café en plastique qui se glissent partout dans les moindres recoins de la maison.

Poser les appâts dans les endroits suivants:

25 \_ Dans la cuisine: placards sous évier, derrière le réfrigérateur, sous le lave linge et le lave vaisselle, derrière le vide poubelle, derrière le micro-onde et endroits sombres.

\_ Dans les chambres et couloirs: sous les lits, derrière les armoires et les commodes.

\_ Dans les séjours et bureaux: derrière le meuble à télé, ordinateurs, derrière les armoires et radiateurs.

30 \_ Par prévention, poser les appâts dans toutes les pièces, caves, greniers et local à poubelle.

\_ Doubler ou tripler les appâts dans les endroits très infestés.

\_ Le produit est liquide au début et devient pâteux par la suite, mais ne perd pas son efficacité durant six mois.

35 L'appât selon l'invention est particulièrement destiné à irradier définitivement tous les cafards.

## REVENDICATIONS

- 1) Appâts insecticides liquide spécifique aux cafards et aux blattes.  
Le cafard est attiré par l'appât alimentaire composé de lait mélangé avec de l'acide BORIQUE.
- 2) L'appât alimentaire liquide spécifique aux cafards et aux blattes selon la revendication 1 provoquant la mort du cafards après ingestion du produit.



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 716772  
FR 0803250

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
X	DATABASE WPI Week 200450 Thomson Scientific, London, GB; AN 2004-521528 XP002526745 & JP 2004 196690 A (TANISAKE KK) 15 juillet 2004 (2004-07-15) * abrégé *	1,2	A01M1/20	
X	----- FR 2 670 362 A (GUILLAUME PATRICK) 19 juin 1992 (1992-06-19) *le document entier*	1,2		
X	----- US 5 273 761 A (KIM YON T [US] ET AL) 28 décembre 1993 (1993-12-28) *le document entier*	1,2		
X	----- US 4 988 511 A (DEMETRE MARGARET K [US]) 29 janvier 1991 (1991-01-29) * le document entier*	1,2		
X	----- US 5 705 176 A (STAPLETON BILLY J [US] ET AL) 6 janvier 1998 (1998-01-06) *le document entier*	1,2		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	----- DATABASE CA [Online] CHEMICAL ABSTRACTS SERVICE, COLUMBUS, OHIO, US; WU, MEIJIAN ET AL: "Insecticidal cream for cockroach control" XP002526744 extrait de STN Database accession no. 2003:28912 * abrégé * & CN 1 344 495 A (PEOP. REP. CHINA PEOP. REP. CHINA) 17 avril 2002 (2002-04-17) ----- -/--	1,2		A01N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur		
7 mai 2009		Fort, Marianne		
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention		
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date		
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.		
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire		.....		
		& : membre de la même famille, document correspondant		

4  
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 716772  
FR 0803250

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
X	FR 2 491 296 A (LAGACHE FREDERIC [FR]) 9 avril 1982 (1982-04-09) *le document entier*	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	WO 2007/010095 A (FINNPESTICIDES LTD OY [FI]; MAHER HUSSEIN [FI]; MOEIN HAMDI [AU]) 25 janvier 2007 (2007-01-25) *le document entier*	1,2	
A	US 2005/252074 A1 (DUSTON TYLER D [US] ET AL) 17 novembre 2005 (2005-11-17) * tableau 3 *	1,2	
A	WO 96/21352 A (JOHNSON & SON INC S C [US]) 18 juillet 1996 (1996-07-18) * tableaux 3,4 *	1,2	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
7 mai 2009		Fort, Marianne	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

4  
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0803250 FA 716772**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 07-05-2009

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2004196690 A	15-07-2004	JP 3994340 B2	17-10-2007
FR 2670362 A	19-06-1992	AUCUN	
US 5273761 A	28-12-1993	AUCUN	
US 4988511 A	29-01-1991	AUCUN	
US 5705176 A	06-01-1998	AUCUN	
CN 1344495 A	17-04-2002	AUCUN	
FR 2491296 A	09-04-1982	AUCUN	
WO 2007010095 A	25-01-2007	AUCUN	
US 2005252074 A1	17-11-2005	AUCUN	
WO 9621352 A	18-07-1996	AR 000650 A1	10-07-1997
		AT 204123 T	15-09-2001
		AU 692053 B2	28-05-1998
		AU 4643496 A	31-07-1996
		BR 9510140 A	30-12-1997
		CA 2209824 A1	18-07-1996
		CN 1175187 A	04-03-1998
		CZ 9702171 A3	17-12-1997
		DE 69522239 D1	20-09-2001
		DE 69522239 T2	29-11-2001
		DK 802727 T3	22-10-2001
		EG 21154 A	31-12-2000
		EP 0802727 A1	29-10-1997
		ES 2158962 T3	16-09-2001
		FI 972902 A	08-09-1997
		GR 3036767 T3	31-01-2002
		HU 77462 A2	28-05-1998
		IL 116657 A	31-01-2000
		JP 10512259 T	24-11-1998
		NO 973169 A	08-09-1997
		NZ 301088 A	29-04-1999
		PL 321277 A1	24-11-1997
		PT 802727 E	30-01-2002
		SK 93597 A3	04-03-1998
		TR 960694 A2	21-08-1996
		US 5928634 A	27-07-1999
		ZA 9600072 A	23-07-1996